

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 septembre 2010 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton,  
James McAllister, Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Nicolas Bouchard, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

---

### **Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2010-09-09.248 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

### **ADOPTÉE**

#### **1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

#### **1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2010**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2010, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2010-09-09.249 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2010, tel que déposé.

### **ADOPTÉE**

2. Affaires du Conseil

2.1 Assistance financière à divers organismes

---

CONSIDÉRANT les assistances financières consenties à des organismes pour des événements bénéfiques servant à récolter des fonds pour la poursuite des missions respectives de chacun visant à aider la communauté dans les domaines de l'éducation, de l'animation sociocommunautaire et culturelle et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 1er septembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2010-09-09.250

D'OCTROYER une contribution financière de 700 \$ à la Comédie humaine pour l'évènement bénéfique du 20 septembre 2010 recueillant des fonds en support aux activités pédagogiques culturelles que dispense cet organisme ;

D'OCTROYER une contribution financière de 1 000 \$ au Comité de la Parade du Père Noël de Deux-Montagnes à titre de commandite majeure de l'évènement bénéfique du 16 septembre 2010, recueillant des fonds en support à l'animation sociocommunautaire et activité rassembleuse que constitue la Parade du Père Noël de Deux-Montagnes ;

D'OCTROYER une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Élite de St-Eustache pour l'évènement bénéfique du 1er septembre 2010 recueillant des fonds en support aux activités communautaires de la fondation ;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Bourses – Gala Excellence Polyvalente Deux-Montagnes 2009-2010

---

CONSIDÉRANT le soutien à l'éducation et l'encouragement à l'excellence que la Ville souhaite apporter aux jeunes de Deux-Montagnes en octroyant deux bourses de 200 \$ chacune à des élèves performants dans les domaines de la vie scolaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2010-09-09.251

D'OCTROYER deux bourses de 200 \$, respectivement à l'athlète de l'année en éducation physique et à l'élève de l'année en arts dramatiques à la Polyvalente Deux-Montagnes pour l'année 2009-2010 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.3 Participation à la campagne majeure 2005-2010 de la Fondation de l'Hôpital St-Eustache**

---

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation de l'Hôpital St-Eustache, en date du 17 juin 2010, relativement à une entente de contribution signée le 12 mars 2007 ;

CONSIDÉRANT que cette campagne vise à amasser des fonds pour la santé, la recherche et le mieux-être des malades et accompagnateurs, la Ville de Deux Montagnes confirme ainsi son support à cette campagne ;

CONSIDÉRANT que le montant de 7 046 \$ représente le dernier versement à émettre pour conclure cette entente qui se termine en 2010 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 1er septembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2010-09-09.252

DE VERSER à la fondation de l'Hôpital St-Eustache la somme de 7 046\$, représentant la contribution pour 2010 de la Ville dans le cadre de la campagne de financement 2005-2010 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au le poste budgétaire 02.593.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.4 Demande d'assistance financière – Patrouille de secourisme sur le corridor cyclable « La Vagabonde »**

---

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Québec Secours à présenté aux municipalités de la MRC de Deux-Montagnes, un projet d'intervention en matière de secourisme pour le corridor cyclable « La Vagabonde », pour la saison 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Québec Secours s'engage, en fonction de la disponibilité de ses membres, à mettre sur pied pour la période estivale, une patrouille composée de bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE la patrouille des membres de Québec Secours formée en secourisme s'engage à intervenir, à l'intérieur du corridor cyclable « La Vagabonde », en complémentarité avec tous les autres intervenants présents, notamment les différents corps policiers ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions réalisées par les bénévoles membres de l'organisme Québec-Secours à l'intérieur du corridor cyclable « La Vagabonde » n'engagent d'aucune façon la responsabilité de la MRC de Deux-Montagnes ou de la Ville de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2010-09-09.253

D'ACCEPTER la proposition présentée par l'organisme Québec Secours consistant à mettre sur pied et à patrouiller bénévolement le corridor cyclable « La Vagabonde », à des fins de secourisme pour la saison estivale 2010 ;

D'AUTORISER l'organisme Québec Secours à faire, au besoin, des interventions en matière de secourisme auprès des utilisateurs de « La Vagabonde », à faire de la prévention et à donner des conseils de sécurité;

DE VERSER à Québec Secours la somme de 100 \$ pour le remplacement du matériel utilisé lors d'interventions de secours réalisées à l'intérieur du corridor cyclable « La Vagabonde ».

**ADOPTÉE**

**2.5 Versement d'aide financière en vertu du « Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain »**

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 1er septembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2010-09-09.254

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées, puisée à même le poste budgétaire 02.111.00.970.

Laura Cox	100.00 \$
Julie Courchesne	100.00 \$
Roxane Decelles	100.00 \$
Yanick Ranzi	100.00 \$
Priscilla Chénard	100.00 \$
Joey Champagne	100.00 \$
Jacinthe Morin	100.00 \$
Rekha Patel	100.00 \$
Jennifer Vézina	100.00 \$
Valérie Guay	58.80 \$

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 18 août 2010

4. **Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h07.  
10 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h50.

5. **Règlements municipaux**

5.1 **Avis de motion – Règlement autorisant la conclusion d’une entente portant sur l’extension de la compétence de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes au territoire de la MRC de Deux-Montagnes**

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance un règlement autorisant la conclusion d’une entente portant sur l’extension de la compétence de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes au territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

5.2 **Adoption – Règlement n° 1404 décrétant un emprunt de 298 000 \$ pour des travaux de construction (phase II) de la station de pompage pluviale dans le secteur de la rue Cool et de la 28e Avenue**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné lors d’une séance tenue le 12 août 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a principalement pour objet décréter un emprunt de 298 000, sur 20 ans, pour des travaux de construction (phase II) de la station de pompage pluviale dans le secteur de la rue Cool et de la 28e avenue, et de prévoir l’imposition d’une taxe spéciale, basée sur la valeur, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2010-09-09.255

D’ADOPTER le règlement numéro 1404 intitulé « *Règlement décrétant un emprunt de 298 000 \$ pour des travaux de construction (phase II) de la station de pompage pluviale dans le secteur de la rue Cool et de la 28e avenue* ».

**ADOPTÉE**

5.3 **Adoption – Second projet de règlement n° 1403 – « Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) de façon à réduire certaines normes dans la zone R2-14 »**

CONSIDÉRANT la tenue d’une assemblée publique de consultation, le 9 septembre 2010, à 19 h ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2010-09-09.256

D'ADOPTER le second projet de règlement n° 1403 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) de façon à réduire certaines normes dans la zone R2-14 ».

**ADOPTÉE**

**5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 1387 établissant une tarification pour les services rendus par la Ville de Deux Montagnes**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 1387 établissant une tarification pour les services rendus par la Ville de Deux Montagnes. Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les tarifs pour l'approbation de plan de travaux et pour la visite de site de travaux d'entreprise d'utilité publique, ainsi que les tarifs pour les autorisations d'occupation du domaine public.

**5.5 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 1125.01, concernant la circulation, la signalisation et le stationnement**

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 1125.01, concernant la circulation, la signalisation et le stationnement. Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir l'obligation pour toute personne de se conformer à la signalisation relative au stationnement installée en vertu du règlement et modifier les heures d'interdiction de stationnement sur une partie de la 28e avenue.

**5.6 Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro 1297**

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro 1297 prévoyant des travaux d'enfouissement de services d'utilités publiques sur la 20e avenue, à l'intersection de la rue Guy, impliquant un emprunt au montant de 82 600 \$.

**Administration**

**6 Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Août 2010**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2010 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 403 065,49 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 192 817,49 \$

7. Greffe

7.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt n° 1401 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 522 000 \$ pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc du chemin Grand-Moulin et de la 8e Avenue

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 1401.

7.2 Bail avec Public Mobile Retail relatif à l'installation d'équipements de télécommunications sur la Tour d'eau (2120, rue Guy)

CONSIDÉRANT que la société Public Mobile Retail souhaite installer des équipements de télécommunications sur l'immeuble situé au 2120, rue Guy (tour à eau) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2010-09-09.257

DE CONCLURE avec la société Public Mobile Retail un bail pour l'installation d'équipements de télécommunication sur l'immeuble situé au 2120, rue Guy (tour à eau).

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Nominations au Service de police régionale de Deux-Montagnes – Directeur par intérim et inspecteur chef par intérim

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2010-09-09.258

DE NOMMER monsieur Denis Racicot à titre de directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 19 août 2010, et ce, pour toute la durée d'absence du directeur.

DE NOMMER monsieur Patrick Denis à titre d'inspecteur chef par intérim au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 7 septembre 2010, et ce, pour toute la durée d'absence du directeur.

ADOPTÉE

**Services aux citoyens****9. Urbanisme****9.1 Demandes de dérogations mineures**

---

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la demande concernant le 244, 10e avenue ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2010-09-09.259

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	244, 10e avenue	De régulariser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant secondaire de 4m au lieu des 6m, tel que prescrit par la réglementation
B)	454, 3e avenue	D'autoriser la construction d'un garage attaché au bâtiment principal, avec une pièce habitable au-dessus, avec une marge latérale gauche de 0,31m au lieu de 1,6m, tel que prescrit par la réglementation

**ADOPTÉE**

**9.2 Demandes d'approbation de PIIA**

---

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST



Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2010-09-09.260

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	2807, rue Batchelor (lot 1 972 510)	D'approuver les PIIA, préparés par Yves Breton, concernant le projet d'agrandissement de la résidence avec pose de brique sur 100 % de la façade avant.
B)	237, 7e avenue (lot 1 606 027)	D'approuver les PIIA, préparés par Daniel Aubin, concernant le projet de remplacement des fenêtres et du revêtement extérieur de vinyle existant par un revêtement de type Canoxel de couleur « café » sur toute la façade avant et un revêtement de vinyle sur les autres faces de l'immeuble .
C)	447, 14e avenue (lot 1 974 123)	D'approuver les PIIA, préparés par Ligety Leslie, pour le projet de réfection de la façade et de remplacement du revêtement extérieur de bois et de vinyle par un revêtement de type Canoxel de couleur « acadia », de l'immeuble.
D)	319, 8e avenue (lot 4 246 271)	D'approuver les PIIA, concernant le projet de construction d'une résidence.
E)	1287, Ovila-Forget	D'approuver les PIIA, pour le projet de construction d'un garage attaché à la résidence.
F)	Rue Guy et du Régent	D'approuver les PIIA, préparés par Yves Émond, architecte, datés du 6 décembre 2006, portant les numéros A-000, A-101 à A-103, A-201, A-202, A-301 et A-501, pour le projet de construction de 2 triplex jumelés sur le lot 4 067 135, sur la rue Guy, et ce, conditionnellement à la réception de tous les documents requis par la réglementation.
G)	1902, chemin d'Oka	D'approuver les PIIA, préparés et déposés par Glenda Esquerra, concernant le projet de remplacement de l'affichage aux nouvelles couleurs et formes du commerce.

H) 285, 14e avenue (lot 1 974 006)	D'approuver les PIIA, préparés par Gabriel Jean, concernant le projet de remplacement, sur toutes les faces du bâtiment, du revêtement extérieur existant par un revêtement de type Canoxel de couleur « acadia ».
---------------------------------------	--

**ADOPTÉE**

**10. Travaux publics**

**10.1 Adjudication de contrat pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc du chemin Grand-Moulin (Appel d'offres VDM2010-03)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc du chemin Grand-Moulin (Appel d'offres VDM2010-03) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 7 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT le rapport monsieur Martin Angers, directeur des services techniques du service des Travaux publics, daté du 7 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte le budget prévu pour les travaux ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2010-09-09.261**

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc du chemin Grand-Moulin de la 8e avenue et d'une partie du boul. du Lac à Aquaréhab Eau Potable inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 1 162 584,28 \$, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres (VDM2010-003), et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1401 par le MAMROT. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 1401.

**ADOPTÉE**

**10.2 Mandat à la Ville de Repentigny pour appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2011**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes est membre du Regroupement d'achat pour les produits chimiques de traitement Rive-Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics datée du 18 août 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2010-09-09.262

DE MANDATER la Ville de Repentigny à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2011.

**ADOPTÉE**

**10.3 Demande de subvention au MTQ dans le cadre du *Programme d'aide au développement de la route verte 2010***

---

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports informait la Ville qu'il reconduisait pour une année additionnelle le *Programme d'entretien de la Route Verte* ;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de soutenir financièrement les municipalités dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable, à raison de 50 % des coûts d'entretien maximal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes possède 1.4 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte au-delà de 5 000 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon ;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de poursuivre sa participation à l'entretien de la Route Verte pour 2010 et d'autoriser une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte 2010* ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2010-09-09.263

D'AUTORISER monsieur Martin Angers, coordonnateur des services techniques, à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte 2010*.

DE CONFIRMER par la présente que la Ville de Deux Montagnes possède 1.4 km de sentier officiellement reconnu comme faisant partie de la Route Verte et qu'il en coûte au-delà de 5 000 \$ annuellement pour l'entretien de ce tronçon.

DE CONFIRMER que l'accès au réseau de la Route Verte est accessible à tous et gratuit pour tous les utilisateurs sur le territoire de la Ville de Deux Montagnes et que la Ville consacrera un montant de plus de 5 000 \$, plus les taxes applicables, en 2010, à l'entretien du tronçon de la route verte traversant la municipalité.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et Services communautaires**

**11.1 Journée de la rentrée – Maison des Jeunes**

---

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes souhaite organiser une journée de la rentrée pour sa saison 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT que cet évènement s'adresse à tous les citoyens de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que diverses activités s'y tiendront lors de cette journée;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles

Appuyé par madame Suzette Bigras

et unanimement résolu

2010-09-09.264

D'AUTORISER la tenue de la Journée de la rentrée de la Maison des jeunes, samedi 11 septembre 2010, au terrain du Parc central de la 13e avenue à Deux-Montagnes, de 15 h à 23 h.

D'ASSURER le support du service de Police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires pour le bon fonctionnement de cet évènement.

**ADOPTÉE**

**12. Incendie**

**12.1 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système de communication digitale (Appel d'offres SI-DM2010-001)**

---

CONSIDÉRANT que la ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système de communication digitale (Appel d'offres SI-DM2010-001) ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil on pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton

Appuyé par monsieur Mario St-Charles

et unanimement résolu

2010-09-09.265

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système de communication digitale (Appel d'offres SI-DM2010-001) suivant l'option « B » (location 24 mois) à Centre de Téléphone Mobile Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 60 050,08 \$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres SI-DM2010-001, incluant la précision que les frais de licence du logiciel ne se répète pas de façon mensuellement ou annuellement. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au le poste budgétaire 02.225.00.725.

**ADOPTÉE**

**13. Deuxième période de questions spécifiques** (sur un point à l'ordre du jour seulement)

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h08.  
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h20.

**14. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2010-09-09.266** DE LEVER la présente séance à 21h20.

Signé *Marc Lauzon*

---

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.